

RAPPORT

Office cantonal de l'égalité et de la famille

Colloque sur les familles

26 janvier 2018

Journée d'information et de réflexion destinée aux professionnel-le-s,
aux élu-e-s, aux associations et à toute personne intéressée par la
politique familiale

Rapport préparé par Yannick Barillon, juriste et journaliste,
Sur mandat de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (vs)

Plan du rapport

Introduction et messages d'accueil	page 3
1. Les familles en Suisse, rapport statistique 2017	page 4
2. Rapport sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés par les cantons	page 6
3. Les besoins de familles et l'évolution de la politique familiale	page 9
4. Les finances familiales et la pauvreté	page 11
5. La politique familiale et la conciliation travail/famille	page 13
6. La politique familiale en Valais	page 15
Synthèse	page 17

Programme du colloque

09h30 - 09h40	Ouverture officielle ISABELLE DARBELLAY MÉTRAILLER Cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille
09h40 - 09h50	Allocution ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN Vice-présidente du Conseil d'État
09h50 - 10h40	Les familles en Suisse, rapport statistique 2017 YVON CSONKA Chef du domaine "Analyses thématiques et enquêtes" Office fédéral de la statistique
10h45 - 11h35	Rapport sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés par les cantons HEIDI STUTZ Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien (BASS)
11h40 - 12h10	Les besoins des familles et l'évolution de la politique familiale PHILIPPE GNAEGI Directeur de Pro Familia Suisse et chargé de cours à l'Université de Fribourg
12h15 - 13h30	PAUSE
13h35 - 14h25	Familles et risque de pauvreté FRANÇOIS HÖPFLINGER Professeur émérite de l'Université de Zürich, contributeur au rapport du Conseil fédéral sur les familles 2017
14h30 - 15h20	Politique familiale et conciliation famille/travail SABINA GANI Docteure en sciences sociales, auteure d'une thèse sur les politiques de conciliation des vies familiale et professionnelle dans l'UE
15h25 - 16h05	La politique familiale en Valais NICOLE LANGENEGGER ROUX Professeure, directrice de la Haute École de Travail Social HES-SO Valais-Wallis
16h10 - 16h25	Synthèse et perspectives YANNICK BARILLON Juriste et journaliste indépendante

Introduction

Le colloque sur les familles organisé par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille s'est tenu à Sierre, le 26 janvier 2018. Le colloque avait pour ambition d'informer sur le rapport fédéral sur les familles 2017 et d'entamer en Valais une réflexion sur la politique familiale. Les intervenant-e-s ont ainsi présenté deux rapports¹ ayant servi à la rédaction du « rapport sur les familles 2017 » de la Confédération mais également des exposés sur des thèmes ciblés de la politique familiale.

Le colloque a réuni près de 80 participant-e-s, issu-e-s de la société civile, du secteur privé, des universitaires, des représentant-e-s de communes et de médias locaux. Intervenant-e-s et participant-e-s ont échangé sur la politique familiale et la situation valaisanne, sous forme de questions-réponses, à l'issue de présentations unilatérales. Les discussions ont permis de sensibiliser sur le travail existant mais aussi sur les lacunes, mettant en lumière l'absence de rapport sur les familles dans le canton du Valais. Les développements ont insisté sur le risque de pauvreté et la difficile conciliation travail/famille, ouvrant des pistes de réflexion sur les moyens et la manière d'adapter et de coordonner la politique familiale aux enjeux tels que l'évolution démographique ou la migration.

Messages d'accueil

En ouverture de colloque, la cheffe de l'office cantonal de l'égalité et de la famille, Isabelle Darbellay Métrailler a rappelé l'augmentation en Valais des familles monoparentales, la difficulté persistante de concilier activités professionnelles et famille, ainsi que l'évolution du revenu des familles. Aujourd'hui, le Valais n'est plus le canton le plus généreux en matière d'allocations familiales perdant sa place de numéro un au profit d'autres cantons romands comme Vaud et Genève. En conclusion, elle a insisté sur la nécessité en Valais de réfléchir de manière globale sur la politique familiale.

Une journée entière consacrée à réfléchir à la famille, avec des spécialistes engagés: « C'est un cadeau » et un acte important pour l'ensemble du gouvernement valaisan » a déclaré, en préambule la vice-présidente du Conseil d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten. Pour la cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, une radiographie des familles valaisannes fait partie des mesures prioritaires de la législature. Il est essentiel, selon elle, de savoir de quoi on parle pour analyser les prestations et définir une politique familiale transversale. Elle a conclu en affirmant qu'il s'agit d'une priorité pour le Valais qui compte sur l'engagement et l'émergence de nouvelles idées.

¹ « Les familles en Suisse, rapport statistique 2017 », « Le rapport sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés par les cantons. »

DISCUSSIONS

1. Les familles en Suisse, rapport statistique 2017

Le chef du domaine « Analyses thématiques et enquêtes » auprès de l'Office fédéral de la statistique Yvon Csonka a présenté le rapport statistiques 2017 sur les familles en Suisse. Pour la première fois, le chercheur explique comment des données chiffrées mettent en évidence de grandes tendances sur la composition des ménages et les nouvelles formes de vie mais révèle surtout des résultats inédits tant sur les relations de couple et la répartition des rôles que sur l'utilisation de l'accueil extrafamilial.

Concernant **la structure des ménages**, Yvon Csonka a montré que la moitié de la population suisse est composée de ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans, soit un standard au niveau international. Parmi ces ménages, la plupart sont des familles non recomposées, majoritairement des couples mariés (75%), mais aussi des couples en union libre (4,8%). Viennent ensuite les familles recomposées, couples mariés ou en union libre (3,1 et 2,4%). Quant à la part des familles monoparentales, la plupart sont des mères seules (12%) et dans une moindre mesure (2,3%) des pères seuls. Yvon Csonka relativise toutefois la part des familles monoparentales expliquant que leur situation évolue rapidement, soit vers une famille recomposée, soit lorsque l'enfant quitte le ménage. Pour le reste, la population suisse est composée de ménages sans enfant (25,2%), de personnes seules (15,8%) et enfin d'autres ménages familiaux ou non-familiaux.

Quant à l'évolution des ménages depuis les années 70, Yvon Csonka note que les ménages de personnes seules ont triplé, notamment en raison du vieillissement de la population, que les couples sans enfant et les familles monoparentales ont doublé, alors que les ménages avec au moins un enfant de moins 25 ans ont stagné.

Devenir parent

Les statistiques démontent que l'indice conjoncturel de fécondité est de 1,5 enfant par femme en Suisse. Un chiffre stable mais faible en comparaison internationale. L'indice se situe à 2 en France et les Pays nordiques connaissent une forte natalité. Pour rappel un indice de 2,1 est nécessaire pour le renouvellement des générations.

La majorité des jeunes femmes et hommes expriment le souhait d'avoir deux enfants, indépendamment du niveau de formation. Cependant, avec le recul les femmes ont moins d'enfant par rapport à leurs souhaits de jeunesse, et sont plus âgées qu'auparavant, en moyenne 30 ans à la naissance de leur premier enfant. Les femmes de niveau de formation tertiaire sont aussi plus nombreuses à ne pas avoir d'enfant du tout (30%). Elles mentionnent souvent que la venue d'un enfant péjorerait leurs perspectives de carrière. Le rapport montre que plusieurs facteurs influent sur la décision d'avoir des enfants, la qualité de la relation avec le partenaire figure en première position. Le partage des soins aux enfants et les possibilités de garde jouent également un rôle important.

Activités professionnelles, partage des tâches

Le modèle d'activité le plus répandu pour les couples avec enfants est celui de l'homme qui travaille à plein temps et de la femme à temps partiel. Pour cette dernière, ce sont l'âge de l'enfant et la situation de la famille qui déterminent le taux d'activité professionnelle. Une tendance se confirme, la femme avec un niveau d'étude tertiaire reprendra plus facilement une activité partielle après la naissance du premier enfant. Quant aux couples sans enfant, la plupart des deux partenaires travaillent à plein temps.

Yvon Csonka rappelle aussi que lorsqu'il y a un enfant, la femme reste principalement chargée des tâches domestiques. Par exemple, dans 80% des cas c'est la mère qui reste à la maison lorsque l'enfant est malade. L'homme est globalement plus traditionaliste même si le partage des tâches évolue lentement avec les générations de parents plus jeunes. Le modèle des deux parents à temps partiel est souvent évoqué comme idéal, il n'est une réalité que pour 9% des couples avec enfants. En fin de compte, les pères consacrent plus de temps au travail rémunéré et les mères au travail domestique et à la famille. En moyenne, une femme y consacre 70 heures par semaine lorsque l'enfant est âgé entre 0 à 3 ans. Parallèlement le travail de care est davantage exercé par les femmes à partir de 50 ans, surtout lorsqu'elles sont inoccupées ou qu'elles travaillent à temps partiel. Les stéréotypes restent donc marqués, souligne Yvon Csonka.

Accueil extrafamilial

Le rapport révèle qu'en comparaison internationale, la Suisse est championne dans le recours à la garde extrafamiliale. Six ménages suisses sur dix avec enfants de moins de 13 ans y ont recourt. Elle est aussi davantage utilisée par les mères seules avec enfants.

Le canton du Valais se situe dans la moyenne suisse, soit 56% des ménages pour lesquels ce type de garde prévaut. Yvon Csonka relève que dès que la mère travaille, elle fait garder ses enfants par des proches ou par les grands-parents à défaut d'autres moyens de garde. En moyenne européenne les enfant de moins de 3 ans sont confiés 30h ou plus par semaine à une garde non-institutionnelle. Dans les villes la garde extrafamiliale est davantage tournée vers l'institutionnel, alors que dans les régions rurales la garde non institutionnelle prédomine. Cette dernière représente près de 36% en Valais

Situation financière et pauvreté

Le rapport statistique 2017 démontre que les ménages de parents seuls avec enfants ont plus souvent de la peine à joindre les deux bouts que les autres. Yvon Csonka estime cependant qu'il s'agit d'une réponse souvent subjective. Il rappelle que ces ménages sont également plus touchés par la pauvreté que les couples avec ou sans enfant. Le niveau de formation des partenaires du couple influe aussi sur le taux de pauvreté du ménage.

Enfin, il ressort clairement que les transferts sociaux contribuent à diminuer de plus de moitié le taux de pauvreté de la population en général. Ils améliorent en particulier fortement la situation financière des ménages avec enfants.

Sur question du public, Yvon Csonka précise que les transferts sociaux comprennent: les indemnités de chômage, les indemnités journalières, les rentes de l'assurance invalidité, les bourses d'études, les allocations familiales et les aides au logement, ainsi que les avances sur pensions alimentaires et les réductions de primes d'assurance-maladie.

2. Rapport sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés par les cantons

Heidi Stutz, du Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien (BASS) a présenté le rapport sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés par les cantons ; c'est un rapport de recherche que son bureau a rédigé sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales. Heidi Stutz a montré comment les cantons ont élaboré leurs rapports sur les familles, sur quels thèmes et quelles sont les mesures qui ont été prises ou envisagées pour répondre aux besoins de la politique familiale. Enfin, son intervention a mis en lumière l'impact et l'influence de ces rapports sur la politique familiale.

En préambule, Heidi Stutz précise que l'analyse a porté sur 21 rapports cantonaux sur les familles et non pas sur la politique cantonale familiale. Elle a insisté sur leur hétérogénéité. Les cantons de Berne et du Tessin ont par exemple élaboré de manière continue des rapports détaillés suivis de mesures et d'effets. Alors que d'autres cantons comme Genève ou Neuchâtel ont rédigé des rapports ne couvrant qu'un champ thématique restreint. Plusieurs cantons dont le Valais et Zurich n'ont rédigé aucun rapport sur les familles.

Heidi Stutz précise que les rapports existants ont vu le jour grâce à l'impulsion commune des gouvernements et parlements cantonaux. Dans la plupart des cantons ce sont ensuite des mandataires externes qui les ont rédigés, puis le gouvernement les a ensuite adoptés. Enfin, tous les documents ont défini la famille et la politique familiale de manière homogène.

La situation des familles

La thématique la plus souvent abordée dans les rapports est celle de la pauvreté des familles. Les plus touchées sont les familles monoparentales et les familles migrantes. La recherche sur le revenu disponible des ménages après déduction de l'ensemble des charges démontre que le niveau de vie de ces familles est inférieur à celui des ménages sans enfants. Les cantons relèvent que la contribution d'entretien ne suffit plus à assurer le minimum vital. La hausse du coût de la vie (loyers, assurance-maladie) et l'endettement des familles sont aussi mis en avant pour expliquer la pauvreté. Les cantons sont conscients que l'évolution démographique annonce des réalités et des défis nouveaux. Ils s'intéressent donc plus au potentiel des relations intergénérationnelles, en terme de garde d'enfants, mais aussi à l'assistance et aux soins prodigués au sein de la famille. Le divorce fait aussi partie des thèmes régulièrement abordés. Heidi Stutz relève toutefois que la situation des enfants de parents séparés n'est que partiellement abordée. Les cantons se sont aussi peu intéressés aux questions de la situation professionnelle des parents et du partage du travail alors que la confédération vise à combattre la pénurie de personnel qualifié.

Conditions générales

Les rapports cantonaux illustrent que la situation des familles décrites ci-dessus dépend des conditions générales et des mesures existantes dans le canton. Parmi elles le logement et l'habitat ont été peu approfondis, les acteurs clés dans ce domaine étant les communes. Thème central, la conciliation entre la vie de famille et la vie professionnelle détermine les possibilités de revenus. Les cantons sont unanimes: il faut développer l'offre extrafamiliale. Les entreprises sont aussi encouragées à mettre en place des conditions favorables aux familles. Enfin, la moitié des cantons se sont exprimés sur la question de l'introduction d'un congé parental

Les cantons jouent aussi un rôle clé dans le soutien financier aux familles. S'ils ne souhaitent en général pas modifier le système d'allocations familiales, ils préfèrent alléger la fiscalité. Il est question de déductions pour les couples à deux revenus et de déductions pour les frais de garde des enfants. Une exonération d'un minimum fiscal est aussi discutée.

Pour les prestations sous conditions de ressources, la réduction des primes d'assurance maladie notamment pour les enfants a été évoquée dans tous les rapports cantonaux. Quant aux tarifs de frais de garde, de nombreux cantons espèrent une harmonisation. L'objectif étant de réduire les incitations dissuasives sur l'exercice d'une activité lucrative. Enfin, la mise en place d'un système de prestations complémentaires a été traitée par 13 cantons.

Heidi Stutz rappelle l'importance de l'information et du conseil puisque les cantons sont compétents en la matière. L'information doit être plus accessible et personnalisée pour les familles migrantes et les familles socialement défavorisées. Des visites à domicile sont envisagées ainsi qu'une mise en réseau des offres. La clé passe par une meilleure coordination entre les services. Quant à l'intégration, l'accent est souvent mis sur les enfants et l'égalité des chances, rarement sur la formation des parents.

Besoins d'intervention

Tous les cantons ou presque ont identifié le besoin d'intervenir dans le domaine de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. L'accueil extrafamilial des enfants demande à être étendu. Autre besoin, celui d'alléger les charges des familles en modifiant l'imposition fiscale et en supprimant les effets dissuasifs sur l'emploi. L'accès à l'information et le conseil figure aussi parmi les améliorations ciblées. Enfin, les cantons estiment nécessaire de repenser l'approche de l'intégration et de l'égalité des chances. Une série d'interventions qui demande la création de structures indispensables pour mettre en œuvre une politique familiale mieux coordonnée.

Objectifs et stratégies

Les cantons ne formulent pas toujours clairement leurs objectifs de politique familiale. Les stratégies divergent mais l'axe prioritaire reste la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. L'accès à l'information et l'intégration figure aussi sur la liste des priorités, tout comme l'égalité des chances et la formation. La professionnalisation des structures revient également dans tous les rapports.

Mesures

Tous les cantons qui ont rédigé un rapport sur les familles ont pris des mesures surtout lorsque ces rapports ont été continus dans le temps. Il n'y a toutefois pas de lien automatique avec l'activité de politique familiale et les mesures qui sont souvent hétérogènes. Elles correspondent néanmoins aux besoins et objectifs définis en amont, avec en tête des mesures pour améliorer la conciliation vie familiale et vie professionnelle. Il ressort des rapports que leur mise en œuvre s'est toutefois heurtée à un manque d'argent ou de volonté politique. L'implication d'acteurs décisifs comme les communes fait parfois aussi défaut tout comme les structures de mises en œuvre. Heidi Stutz rappelle toutefois que des bases légales cohérentes, un appui gouvernemental et des collaborations coordonnées, sont des facteurs qui favorisent la mise en œuvre des mesures.

Lorsqu'on compare les priorités des cantons et de la Confédération, on observe qu'elles sont complémentaires mais peuvent aussi être divergentes. A titre d'exemple, les prestations complémentaires ont été jugées irréalisables sur le plan fédéral et la suppression des effets

dissuasifs sur l'exercice d'une activité lucrative reste au niveau des discussions². Pour rappel, le soutien aux familles relève de la compétence des cantons alors que la Confédération est compétente pour le droit de la famille. Les transferts de compétences créent ainsi des blocages. C'est le cas pour les prestations complémentaires.

En conclusion

Les rapports des cantons comptent. Ils ont permis un état de lieux des discussions sur les familles et la formulation de mesures ciblées. Ils ne remplacent toutefois pas le processus politique. Autre constat, les priorités thématiques s'étendent désormais à des dimensions non financières, comme l'accès à l'information et le conseil aux familles. Enfin, Heidi Stutz souligne que pour développer une politique familiale, il faut avoir un cadre légal. Au niveau valaisan, le soutien à la famille n'est mentionné que dans l'article 13 bis de la Constitution.

Questions du public

Heidi Stutz répond sur l'absence de rapport dans le canton du Valais. Elle explique qu'il existe des rapports sectoriels, sur la monoparentalité, le revenu disponible ou sur la politique familiale renforcée dans les écoles. L'observatoire cantonal de la jeunesse joue aussi un rôle important. Elle mentionne aussi un rapport élaboré entre 2011-2012 sur la santé des migrant-e-s, notamment des enfants de 0 à 6 ans.

² Les couples mariés ne devraient plus être pénalisés fiscalement par rapport aux concubins selon le projet d'harmonisation de l'impôt fédéral direct (IFD) transmis le 21.3.2018 par le Conseil fédéral au Parlement.

3. Les besoins de la famille et l'évolution de la politique familiale

Philippe Gnaegi, Directeur de Pro Familia Suisse, a présenté les principaux changements en matière de politique familiale, les attentes actuelles mais aussi les défis à venir. En introduction, il a fait remarqué que l'assistance au colloque était principalement composée de femmes soulignant la lente évolution des stéréotypes.

Les comportements changent

Philippe Gnaegi constate que la famille ne se définit plus en lien avec le mariage et les enfants biologiques et qu'il existe désormais plusieurs types de familles. Cela engendre une politique intergénérationnelle. Il rappelle que le peuple suisse, avec la majorité des cantons, a refusé en 2013 un article constitutionnel sur la famille. Cela montre qu'il n'y a pas de politique fédérale de la famille et que le travail s'effectue au niveau des cantons. Comme évoqué plus haut par Mme Heidi Stutz, Philippe Gnaegi relève l'importance d'identifier les besoins. Par exemple un enfant coûte cher comme le révèle une étude de 2014 publiée par l'Office fédéral de la statistique sur le coût de l'enfant. Il est important d'analyser ce coût dans sa globalité, en tenant compte des coûts directs et indirects.

Sur la pauvreté des familles, Philippe Gnaegi rappelle qu'elle touche plus les familles monoparentales. Il insiste sur l'importance de reconnaître le travail des proches aidants. Il encourage des réformes législatives nécessaires, notamment (pas spécifique au Valais) sur la question des primes d'assurance-maladie. Philippe Gnaegi constate un phénomène nouveau dans le besoin de concilier la vie professionnelle et la vie familiale. Aujourd'hui, les femmes souhaitent plus de temps pour la famille mais elles souhaitent aussi davantage se réaliser professionnellement.

Attentes de la société envers les familles

La société attend des familles qu'elles éduquent et socialisent les enfants. Parallèlement, la société incite les femmes à s'engager. A cette fin, il faut toutefois réfléchir à mettre en place des conditions cadres dans les entreprises. Le renouvellement de la société devient aussi un problème dont la solution ne peut se reposer uniquement sur la migration. La tendance de la politique familiale est aussi de renforcer le droit de l'enfant.

Les défis de la politique familiale

Le premier défi est de voir qu'il y a plusieurs politiques familiales, selon Philippe Gnaegi et elles peuvent se contredire. Le manque de structures et de conditions-cadres peut l'expliquer.

Par ailleurs, il existe d'autres formes d'union même si le modèle de la famille constitué d'un couple avec des enfants reste le plus répandu. Il faut donc repenser le sens et le but de la famille et l'élargir. Pour ce faire, l'éducation joue un rôle central tout comme l'organisation du travail. Il pose la question de l'influence de la digitalisation sur la famille. La relation parent-enfant s'en trouve modifiée, elle n'est plus unidimensionnelle du parent vers l'enfant. Aujourd'hui avec les médias sociaux la relation est multidimensionnelle et il faut penser à former les parents.

Philippe Gnaegi regrette que L'Etat ne reconnaisse pas l'importance de la famille. Il dénonce un manque de volonté politique pour encourager la politique familiale. Pour la conciliation vie professionnelle et vie de famille, n'imposons pas mais laissons le libre choix du modèle. Concrètement, cela peut prendre la forme d'un congé parental ou d'une offre d'accueil extrafamilial. Pro Familia mène actuellement une étude avec les Universités de Fribourg et Berne sur les tarifs d'accueil des crèches. Le constat est que les tarifs progressifs et la pénalisation fiscale ont des effets dissuasifs sur le choix d'exercer une activité professionnelle.

En 2019, les subventions accordées par le Conseil fédéral à hauteur de 100 millions de francs sera échu et il n'est pas certain que cette aide aux structures d'accueil se prolonge³. Il faut donc un changement des mentalités et notamment de la part des entreprises au niveau des conditions de travail. On constate que ce changement s'opère dans d'autres pays. Philippe Gnaegi se demande pourquoi l'offre n'est pas plus développée. Peut-être qu'il existe trop de préjugés ou de résistance personnelle, explique-t-il. Il fait remarquer que le travail à temps partiel très élevé chez les femmes est un stéréotype qui perdure.

Formation et changement législatif

Philippe Gnaegi rappelle que la formation des grands-parents est un enjeu majeur en raison du développement des réseaux sociaux. A défaut, il met en garde contre le risque d'exclusion des seniors envers leurs petits-enfants.

Enfin, il a rappelé l'importance du droit de la famille et du droit des successions avec les modifications envisagées des dispositions sur la quotité disponible et les réserves héréditaires. Pour lui, il s'agit d'un enjeu considérable, le droit devant s'adapter aux changements de la société pour que la descendance ne soit pas automatiquement avantagée. Un projet du Conseil fédéral dans ce sens est en cours pour mener cette réflexion.

³ La Confédération soutient cantons et communes qui s'engagent pour faire baisser les coûts facturés aux parents pour l'accueil extra-familial de leurs enfants avec un montant de 100 millions de francs, selon décision du 25 avril 2018.

4. Les finances familiales et la pauvreté

Cette question a été présentée par le Professeur François Höpflinger de l'Université de Zürich. Il précise en préambule qu'il ne s'attardera pas sur des définitions techniques de la pauvreté et souligne qu'il existe de fortes disparités régionales en termes statistiques. Il rappelle tout de même les trois formes de pauvreté: subjective, relative et absolue. Il se montre par ailleurs critique sur l'analyse des chiffres qui ne permet pas toujours de tirer des conclusions pertinentes. L'important est de s'interroger sur le résultat. Et en Suisse, un constat frappe c'est celui d'une pauvreté cachée souvent difficile à détecter pour les professionnel-le-s. Beaucoup de personnes échappent donc aux statistiques.

Pauvreté et famille

Il est rappelé le lien entre pauvreté et nombre d'enfants. Par le passé, le Valais comptait des familles nombreuses qui étaient souvent moins touchées par la pauvreté car il y avait une entreprise prospère, mais aujourd'hui ces familles nombreuses stagnent dans les statistiques. Le nombre d'enfant a toutefois un lien de cause à effet pour expliquer la pauvreté.

Les familles monoparentales sont toujours les plus touchées par la pauvreté, et de plus en plus de familles notamment un couple avec un enfant n'arrivent pas à joindre les deux bouts en raison de deux facteurs: le coût du logement et la charge des primes d'assurance-maladie. Toutefois le revenu disponible des familles en Suisse reste dans une bonne moyenne par rapport à ses voisins européens.

Causes de la pauvreté

François Höpflinger s'interroge aussi sur les causes de la pauvreté en ces termes: est-ce la société qui engendre la pauvreté ou les familles qui se mettent dans une telle situation? Probablement les deux, estime-t-il. Par ailleurs, des études montrent que le seuil de pauvreté peut très vite être atteint lorsqu'une charge financière imprévue se présente, comme une facture de dentiste ou lorsqu'un accident survient. Les indicateurs montrent que les familles ont de la peine à supporter une charge inattendue au delà de 2'000 francs. Une valeur déjà assez haute.

Divorce et pauvreté

François Höpflinger rappelle un taux de divorce proche de 50% en Suisse, un facteur qui engendre souvent la pauvreté. Le couple se sépare et on se retrouve avec deux familles monoparentales, des familles recomposées ou sans enfant. La solidarité des grands-parents jouera un rôle important dans le soutien à ces familles. Il ressort des analyses que les femmes qui ont une formation tertiaire privilégient la qualité du partenaire et s'en sortent mieux de manière générale. On peut donc espérer à l'avenir une amélioration des statistiques pour la politique familiale. François Höpflinger note toutefois que lorsqu'un groupe sort d'une statistique, il peut venir gonfler une autre statistique. Il faut donc relativiser ces données.

Les enfants de couples divorcés, âgés entre 10 et 12 ans, sont de plus en plus nombreux à être victimes de la pauvreté. Il s'agit aussi d'un thème de politique sociale, la pauvreté n'a pas qu'un seul visage. Aujourd'hui, il est devenu de plus en plus rare de compter sur un seul salaire pour faire vivre la famille. La solidarité informelle des grands-parents est déterminante pour atténuer les effets de cette pauvreté ; le niveau de formation aussi surtout chez les familles migrantes. Enfin, le système fiscal peut jouer un rôle positif ou négatif dans le soutien aux familles, dans le cas de donations par exemple.

La pauvreté relative

C'est l'idée ici que tout peut basculer très vite. Les conséquences peuvent être énormes. La part des familles concernée est très grande. Cela peut être une famille avec un ou deux enfants, qui peut tomber dans une précarité sociale. Toutes les études le montrent, un enfant coûte cher. Il s'agit toutefois d'un choix de société, entre faire un enfant ou s'acheter des biens de consommation de luxe.

Le manque d'espace dans le logement de ces familles est fréquemment cité. Mais la politique familiale suisse est plutôt favorable à des appartements subventionnés qui permettent de réduire les coûts. Des nouveaux modèles de solidarité se mettent aussi en place avec des contreparties et cela fonctionne bien.

L'importance du jeu en extérieur pour les enfants a aussi été analysée. Il ressort que le lieu d'habitation influence les sorties des enfants, et que beaucoup sont défavorisés sur ce point, en particuliers dans les familles monoparentales. De plus en plus d'enfant ne sortent pas jouer en extérieur et ne passent pas non plus de temps à jouer avec leurs parents, ce qui a des effets sur la famille et le développement des enfants.

Privation matérielle

Des chiffres de 2014 démontrent que les privations matérielles touchent d'abord la possibilité de renouveler les meubles, viennent ensuite la possibilité d'accéder à des loisirs payant et de passer des vacances hors du lieu de domicile. François Höpflinger souligne la problématique des familles migrantes où l'enfant n'a souvent aucune place pour étudier à la maison et trop souvent les enseignant-e-s ne sont pas informé-e-s.

Minimum social d'existence

François Höpflinger pose la question: à quoi correspond cette notion ? Une télévision ou une voiture entrent-elles dans ce minimum? Selon les définitions, il s'agit de personne qui ne peuvent pas s'intégrer socialement en raison de leurs faibles ressources financières, ce qui engendre aussi un isolement social. Il relève qu'il y a de plus en plus de gens qui se situent entre-deux et que le mariage n'est pas un facteur favorisant bien au contraire, la fiscalité des couples mariés étant pénalisante en Suisse. Les transferts sociaux jouent donc un très grand rôle, ils permettent de diminuer nettement la pauvreté des familles. Le canton du Tessin est cité en modèle, notamment sur la question des enfants. François Höpflinger regrette l'absence de données nationales sur la durée de la pauvreté. Enfin, il relève que la Suisse ne connaît plus de pauvreté qui se transmet d'une génération à l'autre, notamment en raison de son bon système de formation.

Conclusion

François Höpflinger estime que le politique est toujours en retard et que les innovations proviennent essentiellement de la société civile. Pour endiguer la pauvreté, de nombreuses solutions sont mises en avant par des associations qui ont un réel pouvoir de changer les choses. C'est sur ce terrain de l'expérimentation qu'il faut avancer. Par ailleurs de nombreuses fondations ou personnes fortunées sont prêtes à donner et s'engager dans des projets, il faut travailler sur ces opportunités. La conciliation travail/famille passe aussi par des solutions innovantes.

5. La politique familiale et conciliation travail/famille

Sabina Gani, Docteur en sciences sociales, auteure d'une thèse sur les politiques de conciliation dans l'UE, a choisi de partir des réalités décrites pour amener des éléments de réflexion sur la mise en place d'une politique familiale. Elle a invoqué le retard et le paradoxe de la Suisse et présenté le modèle suédois.

Définition de la politique de conciliation

Sabina Gani exprime l'idée que les politiques de conciliation proposent une série de mesures qui peuvent être incohérentes. Elle donne l'exemple de l'Italie où la conciliation est peu développée mais où il existe une taxation du couple favorable, et la situation de la France qui prévoit l'inverse. Sabina Gani estime que la politique nous dicte des comportements et s'adresse à un modèle de famille particulier en oubliant la diversité. Elle retient cette définition de la politique de conciliation: « un ensemble de dispositif intervenant de manière implicite ou explicite dans la régulation de la place des hommes et des femmes entre la sphère domestique et la sphère professionnelle. »

Le paradoxe de la Suisse

Notre pays valorise le message de la performance économique. La Suisse a un faible taux de chômage en comparaison européenne et un taux d'emploi élevé. Il y a toutefois une face cachée: un coût assumé par les femmes qui sont très actives sur le marché du travail mais qui représentent un des plus haut taux de travail à temps partiel d'Europe. Cela a des conséquences importantes sur le ralentissement de carrière des femmes et leur faible présence dans les directions ou les conseils d'administration. Sabina Gani dénonce aussi le manque d'accès à la formation continue, qui plus est fréquemment payée de la poche de la femme. Les familles monoparentales sont une fois de plus les plus touchées. Le taux de pauvreté chez les femmes augmente par rapport à celui des hommes avec au final un risque d'exclusion. Mais cela a des conséquences aussi globales pour la société, avec le risque de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. On peut parler de gaspillage des ressources car la formation coûte 75 milliards mais les compétences des femmes sont sous-utilisées. Un coût provient, selon Sabina Gani, du sous-engagement féminin en raison d'un manque de possibilités de conciliation.

Sortir de l'impasse

Cela passe par la conciliation. En Suisse, il y a une interaction entre le système fiscal et les transferts liés aux barèmes des crèches qui pénalisent le 2^{ème} revenu à partir d'un certain taux. Les partenaires du couple avec un revenu moyen n'ont donc pas intérêt à travailler les deux à plein temps. Sabina Gani rappelle aussi que la famille utilise le 41% de son revenu pour assumer le coût d'un enfant, contre 18% pour les pays de l'OCDE. La Suisse est un des derniers pays européens à avoir accordé en 2005 un congé maternité. Le pays offre aussi peu de solutions de garde extrafamiliale. Enfin, le congé parental n'est pas prioritaire pour le Conseil fédéral, qui s'est récemment prononcé contre l'initiative demandant l'instauration d'un congé-paternité⁴.

Comprendre le retard suisse

Pourquoi la Suisse ne développe pas de politique de conciliation plus intensive ? Sabina Gani met en avant le facteur culturel et historique. L'influence des partis conservateurs et de cette idée de « Monsieur gagne le pain » aurait engendré une politique familiale construite autour de la protection

⁴ Initiative «Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille» prévoyant un congé paternité de 20 jours pouvant être pris de manière flexible dans l'année qui suit la naissance de l'enfant.

de la famille. La conciliation étant perçue comme une menace pour la stabilité de la famille. Le fédéralisme, le poids de la démocratie directe et les différences régionales sont autant de facteurs qui associés à un manque de coordination freinent le développement d'une politique familiale plus intensive.

Les études démontrent aussi l'existence d'un röstigraben dans ce domaine. L'exemple le plus flagrant est le rejet de l'article constitutionnel sur la famille, le 3 mars 2013.

Le modèle suédois

En Suisse, le modèle de la femme à temps partiel et de l'homme à plein temps est culturel. La femme conserve le rôle prépondérant dans le travail familial. Sabina Gani explique que la Suède a pris une série de mesures dès les années 70 pour promouvoir un nouveau modèle de famille à doubles revenus. Le pays a créé une assurance parentale et plus de places en crèche. Autre particularité, des fonctionnaires ont même expliqué aux femmes les enjeux de l'emploi. Une nouvelle répartition des tâches au sein de la famille a aussi été valorisée dans un esprit égalitaire. Sabina Gani regrette que la Suisse n'aborde quasiment pas ce dernier aspect, se limitant à promouvoir une politique d'incitation au travail et d'allègement des frais de garde.

Conclusion

L'efficacité d'une politique familiale dépend d'une approche transversale. Il faut une vision d'ensemble et éliminer les effets pervers qui pénalisent le travail. Enfin, le discours politique devrait être plus transparent et égalitaire et ne pas intervenir uniquement sur des actions en faveur des femmes. Pourquoi ne pas instaurer aussi un congé-paternité conclut Sabina Gani.

Questions du public

Sur les coûts et les investissements de la politique suédoise, notamment en termes de charge fiscale pour le contribuable, Sabina Gani précise que cela dépend du modèle que l'on veut choisir, celui de la solidarité ou celui de l'individualisme qui fait supporter le coût de l'enfant essentiellement aux familles. Elle parle de l'assurance au foyer mise en place en Suède qui consiste à étendre aux pères une assurance pour les femmes qui restent à la maison pour s'occuper des enfants. Le taux d'emploi et de natalité élevé prouve pour Sabina Gani le succès de ce modèle cohérent qui place la femme et l'homme sur un pied d'égalité.

Quant aux situations où la garde de l'enfant du couple est confiée à la mère qui ne travaille pas car l'enfant est en bas âge, Sabina Gani préconise d'affronter les vrais enjeux de la conciliation et de revoir la redistribution des rôles à la maison.

Sur le défi démographique et la baisse de la natalité, Sabina Gani invite à relativiser le soutien de la migration et à inventer des solutions pour un pays qui se ferme après le vote sur l'immigration de masse du 9.02.2014. Il faudrait aussi développer le travail de care, les femmes ne pouvant pas être partout.

Enfin, une personne fait remarquer que les entreprises devraient s'engager davantage et pose la question de la lutte pour l'égalité salariale comme moyen d'inciter les femmes à travailler. Sabina Gani soutient ladite lutte mais rappelle l'importance de changer la norme de travail de l'homme à plein temps. L'enjeu culturel est important.

6. La politique familiale en Valais

Nicole Langenegger Roux, Directrice de la Haute Ecole de Travail Social, HES-SO Valais Wallis, a rappelé les principaux rapports établis et mesures prises en Valais en matière de politique familiale. Elle a précisé les objectifs de cette politique, notamment en matière de conciliation travail/famille, se posant la question de la cohérence des actions menées et des perspectives pour le Valais.

Rappel historique

Nicole Langenegger Roux rappelle que l'article 13bis de la constitution valaisanne qui a été accepté en 2003 est le point d'ancrage de la politique familiale. L'Etat se doit d'apporter à la communauté de base de la société la protection et le soutien dont elle a besoin pour que chacun-e de ses membres puisse s'épanouir. Cet article a posé les bases de la prise en charge par le bureau de l'égalité, aujourd'hui Office cantonal de l'égalité et de la famille, de la coordination des politiques familiales.

Principaux documents

L'Office cantonal a commandé plusieurs rapports ou documents d'enquête dont voici les principaux thèmes

- Les familles monoparentales
- Etat des lieux des possibilités d'actions des différents services cantonaux
- Impact de la fiscalité sur l'activité professionnelle des femmes
- Revenus disponibles des familles en Valais
- Questionnaires aux familles valaisannes / analyse des besoins
- « Evolution des structures familiales et paupérisation des familles » (observatoire cantonal de la jeunesse, dans le cadre d'un rapport plus large)
- Forces et faiblesses du canton du Valais en chiffres
- Planification pluriannuelle (objectifs déclarés de politique familiale)

Recommandations et consensus

Dans un rapport de 2009 de l'Office cantonal de l'égalité, différents champs avaient été analysés par les chefs de service et des recommandations avaient été émises. De nouvelles recherches avaient été faites notamment sur le règlement d'octroi des bourses et prêts d'honneur. Un groupe de travail avait aussi été créé sur le thème des prestations complémentaires. Mais on constate que ces recommandations ont débouché sur des mesures sectorielles mais n'ont pas suffi pour créer une politique familiale cohérente. Il est en effet indispensable d'avoir un consensus politique, souligne Nicole Langenegger Roux

Objectifs politiques du canton

Selon la planification pluriannuelle du canton, l'objectif est de soutenir les familles mais il n'est pas pensé comme une politique transversale. Au menu des mesures prises on peut citer: l'amélioration du processus de recouvrement pour les avances des pensions alimentaires, la mise en application de la loi sur les violences domestiques, et l'application de la loi fédérale sur les allocations familiales pour des personnes qui ont à charge un enfant atteint dans sa santé, également, la révision du code civil en vue de professionnaliser les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Récemment le canton a aussi anticipé le changement démographique en soutenant des projets citoyens novateurs de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle. Le canton met l'accent sur le développement

des soins à domicile et le soutien aux proches aidants. Une fiscalité favorable aux familles reste un objectif constant et le fond cantonal pour la famille a été révisé.

Aspects financiers

Le canton du Valais s'est toujours démarqué comme relativement favorable aux familles plutôt traditionnelles. Les allègements fiscaux pour les enfants bénéficient à toutes les familles mais la politique familiale profite surtout aux couples mariés, moins aux concubins ou aux couples avec des revenus similaires. La déduction des frais de garde de 3'000.- par enfants de moins de 14 ans ne concerne pas uniquement les frais de garde extra-familiale mais aussi pour la garde de ses propres enfants. Le Valais conserve de bonnes allocations familiales, même si elles ne sont plus les plus élevées de Suisse ; il dispose aussi d'une allocation de naissance et d'un fond cantonal pour la famille destiné à aider les familles à revenus modestes avec enfants à charge. La subvention des primes d'assurance-maladie ont par ailleurs bénéficié à près de 50% des ménages avec enfant. Le Valais se situe dans une bonne moyenne suisse en termes de revenu disponible, mais des analyses plus fines ont montré que certaines pertes financières liées à des recouvrements de pensions n'incitaient pas au travail. Ces effets négatifs ont pu être partiellement corrigés.

Conciliation travail/famille

Nicole Langenegger Roux explique que les places d'accueil ont augmenté. Entre 2001 et 2014 le budget d'accueil des enfants s'est multiplié par 6 et le nombre de places par 3,7. Toutefois, il manque encore des places et le problème soulevé de manière récurrente est celui de l'inadéquation des horaires et d'un manque durant les vacances scolaires. Les difficultés sont donc concrètes. Par ailleurs, beaucoup de garde sont mises en place par les proches, famille ou voisins. Nicole Langenegger Roux souligne que le système de tarification des crèches n'a pas été pensé pour la politique familiale, dans les faits on remarque un effet désincitatif au travail notamment pour les femmes. La solution devrait aussi passer davantage par l'employeur, encore trop souvent en dehors de ce débat. L'exemple vaudois est à souligner avec une invitation aux entreprises de participer aux structures d'accueil.

Conclusion:

Le Valais a avancé dans de nombreux domaines, comme avec l'adoption d'une loi sur les violences domestiques en 2015. Mais Nicole Langenegger Roux se pose la question d'une vision globale et non sectorielle avec l'exemple des proches aidants. La politique cantonale de soutien des proches aidants ne pose pas assez la question des conséquences pour la famille, sachant que ce sont la plupart du temps les femmes qui effectuent ce travail de care. Il faudrait aussi examiner la législation sous l'angle de cette politique familiale, ce qui est un travail titanesque pour l'Office de l'égalité et de la famille. Il manque selon Nicole Langenegger Roux un maillon dans le dispositif d'intégration de cette politique. Elle ne prône pas une loi sur les familles mais une approche des bases légales pour une meilleure coordination. Le modèle familial devrait être repensé, via une politique de l'enfant abordée dans sa globalité. La lutte contre la pauvreté doit aussi passer par une bonne insertion professionnelle.

Questions

Sur question du public, Nicole Langenegger Roux rappelle qu'un groupe de travail a été créé pour définir les mesures prioritaires pour la protection de l'enfant et de l'adulte. Quand aux taxations discriminatoires en lien avec le tarif des crèches, elle ne donne pas de solutions au vu de la complexité du système mais note que le canton de Vaud a mandaté des personnes externes pour

trouver des pistes. Sabina Gani prend la parole pour rebondir et suggérer une action via le système fiscal en augmentant les déductions.

Synthèse

Cette journée de colloque marque le début d'une réflexion en Valais sur la politique familiale. Sur la base de l'état de lieux des travaux menés dans différents cantons, il ressort que le mariage reste le modèle le plus répandu avec un enfant de moins de 25 ans mais qu'aujourd'hui il existe des nouvelles formes de familles, monoparentales ou recomposées avec des réalités diverses qu'il faut aborder dans la politique familiale. La pauvreté des familles, la conciliation travail/famille ont été au cœur des discussions de ce colloque.

Poser des priorités

Il ressort de cette journée qu'il est fondamental de connaître ses besoins pour poser des priorités. Trop souvent le rôle des cantons n'est pas clair et les objectifs fixés restent vagues. Le manque de coordination des structures et des services a par ailleurs été pointé du doigt à maintes reprises. Le consensus politique reste aussi un élément clé pour développer une politique familiale, il faut une impulsion du gouvernement, des communes mais aussi des acteurs extérieurs.

Politique de conciliation

Sur la conciliation entre la vie professionnelle et familiale, l'extension de l'offre d'accueil a été largement mise en avant pour favoriser l'activité professionnelle des femmes. L'adaptation de la fiscalité joue aussi un rôle essentiel, le système actuel étant souvent trop pénalisant malgré les différents allègements déjà mis en place, en Valais notamment. Encore trop souvent hors débat, les entreprises ont été invitées à s'engager davantage notamment pour des conditions-cadres de travail favorable aux familles mais aussi pour un financement des structures d'accueil.

Des solutions innovantes et globales

La pauvreté des familles reste un enjeu crucial de la politique familiale mais les discussions révèlent que l'action doit non seulement porter sur des aspects financiers mais aussi sur des aspects non financiers. Le coût de l'enfant repose toujours sur les familles, avec des charges de logement et de primes d'assurance-maladie trop lourdes. Des pistes innovantes sont aussi à trouver du côté de la solidarité intergénérationnelle et de la société civile. Il va de soi que les prestations complémentaires, les avances sur contributions d'entretien et les mesures fiscales restent des champs d'actions importants pour endiguer la pauvreté des familles. Le canton devrait aussi proposer de nouvelles formes de soutien aux familles, par exemple individuel et proposer une meilleure vision d'ensemble des soutiens existants.

Des bases légales

On en vient à la question des bases légales essentielles pour mettre en œuvre la politique familiale. Il faut créer ce contexte législatif avec les soutiens politiques évoqués plus haut. Si le Valais n'a pas encore de rapport sur les familles⁵, il a déjà mis en place d'importantes mesures sur la base de divers rapports sectoriels, ce qui permet de rappeler que la situation de chaque canton est différente.

⁵ Prévu pour fin 2018

Les défis de demain

Les défis de la politique familiale sont nombreux et le canton devra tenir compte des évolutions diverses, notamment démographiques, mais le débat a montré aujourd'hui l'importance de faire évoluer les mentalités vers un modèle de famille plus égalitaire, sur la question clé de la répartition des tâches. Le modèle suédois a été présenté au cours de ce colloque, il pourrait inspirer la réflexion que le Valais doit aujourd'hui mener pour définir la politique familiale de demain.

Le canton a décidé de s'engager pour la politique familiale puisqu'un mandat a été donné au bureau BASS pour réaliser un rapport valaisan sur les familles, avec le triple objectif de dresser le portrait statistiques des familles, inventorier les mesures de soutien existantes et proposer un bilan critique afin de poser les bases de la politique familiale 2020.